



COUP DE POUCE !

publié le 16/09/2025

Aide au travail sur la pause méridienne

Descriptif :

A vos marques, prêts ? A partir du lundi 22 septembre, tous les élèves du collège pourront être accompagnés dans leur travail personnel sur la pause méridienne, grâce au dispositif « coup de pouce ».

Chers parents,
Chers élèves,

A partir du lundi 22 septembre, tous les élèves du collège pourront être accompagnés dans leur travail personnel sur la pause méridienne, grâce au dispositif « coup de pouce ». Entre 12h15 et 13h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi midis, ils seront libres de s'y installer pour la durée de leur choix, en fonction de leur emploi du temps et de leur passage au self.

Ce lieu de travail au calme pourra leur permettre d'être accompagnés par un enseignant (se faire réexpliquer une leçon, acquérir une méthode de travail plus efficace, mieux comprendre une consigne, réviser avant une évaluation) ou aidés par un camarade. Les élèves pourront également y préparer des travaux de groupe ou y réaliser des tâches nécessitant l'usage d'un ordinateur.

L'entrée sera libre mais l'enseignant présent pourra se voir contraint de refuser l'accès à la salle si le nombre d'élèves est trop important ou si certains n'y respectent pas les règles (travail dans le calme et usage pertinent de l'ordinateur).

Lors de quelques semaines seulement dans l'année, notamment celles des voyages scolaires, le dispositif ne sera pas accessible. Les élèves en seront informés dans l'agenda Pronote et par un affichage, afin de leur permettre de s'organiser.

A partir des vacances de la Toussaint, les professeurs principaux ayant identifié un manque de travail personnel ou une difficulté à le réaliser en autonomie pourront confier à certains de leurs élèves une « carte de fidélité » obligeant l'élève à se rendre à « coup de pouce » selon un contrat défini avec élève et parents. Vous en serez évidemment informés et ne devez pas hésiter à échanger avec le professeur principal à ce sujet.

Ce dispositif, complémentaire du créneau « devoirs faits » dans l'emploi du temps des 6èmes et de l'accompagnement des assistants d'éducation dont les élèves peuvent bénéficier pendant leurs heures d'étude, devrait permettre à tous de s'engager pleinement dans cette nouvelle année scolaire !

Mme VILLY
coordonnatrice du dispositif « devoirs faits » au collège

Document joint

 [affiche devoirs faits](#) (PDF de 401.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.